

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LES MARCHES (SAVOIE)**  
**Séance du 3 juillet 2008.**

Le 3 juillet 2008 à 20h00, le conseil municipal de la commune de LES MARCHES dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Guy GAMEN, Maire ;  
Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie et adressée à chacun des membres du conseil municipal) : le vendredi 27 juin 2008.

Début de la séance : 20h00

Fin de la séance : 21h45.

**Membres présents** : Guy GAMEN, Michel CHAPELLE, Gérard VEILLET, Marie-Agnès MENET-THIBAUT, Evelyne BRISA, Jean-François ANGERAND, Raphaël DORNE, Christophe DROGUET, Thierry DUFRENOY, Pascal LEPRETRE, Josiane DAGUET, Christiane GUCHET, Annie BERARD, Christian BATARDIN, Lionel GHIAZZA, Magali PELLICIER et Nathalie ARBET.

**Membre absent** : Florence BRIAUD et Rina ARGENTIERI.

**Procuration** : Florence BRIAUD a donné procuration à Evelyne BRISA et Rina ARGENTIERI a donné procuration à Josiane DAGUET.

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 12 juin 2008.**

Le compte-rendu de la séance du 12 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

2. **Projet d'achat à la SAFER d'une parcelle de terrain classée en zone agricole protégée et située secteur de Champlong.**

Guy GAMEN indique au conseil que la SAFER a informé la collectivité d'une notification de vente concernant une parcelle de terrain située le long de la RD1090, secteur de Champlong. La collectivité a indiqué à la SAFER, qui dispose d'un droit de préemption, être intéressée par ce terrain compte tenu de son enjeu environnemental, ce terrain étant situé en zone agricole protégée (zonage AP au PLU) et à proximité de la zone Natura 2000. La SAFER a transmis à la collectivité une promesse unilatérale d'achat au profit de la commune.

Guy GAMEN souligne que ce terrain est d'une superficie de 2691 m<sup>2</sup> et que la parcelle supporte différents aménagements : un chalet mobile, un bloc sanitaire, un chemin empierré. Le prix de vente a été fixé à 52 400€ HT auquel il convient de rajouter, la TVA, les frais d'acte notarié et les frais liés à l'intervention de la SAFER .

Guy GAMEN indique qu'il appartient au conseil de se prononcer sur cette acquisition aux conditions notamment de prix indiqués ci-dessus. Il précise que le propriétaire actuel conserve la faculté de se rétracter et peut renoncer à vendre son bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'achat à la SAFER de la parcelle cadastrée section ZR n°53 d'une superficie de 2 691 m<sup>2</sup>, pour un montant de 52 400€ HT.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à l'opération et en particulier l'acte notarié à venir.

Pour 19.

3. **Ressources humaines :**

3.1. **Création d'un poste d'adjointe de direction pour les services administratifs (grade rédacteur).**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et en particulier son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Michel CHAPELLE rappelle que la commission Ressources Humaines a ouvert une réflexion sur la création d'un poste d'adjointe de direction pour les services administratifs. Ce dossier, confié à un groupe de travail restreint (Annie BERARD, Gérard VEILLET et Sylvie SELLERI), a été examiné par la commission Ressources Humaines, le 11 juin 2008. Cette dernière a

émis un avis favorable et a validé la fiche de poste établie. Il souligne que cette création répond à la volonté de soulager et d'assister la directrice générale des services sur un certain nombre de tâches/missions pour lui permettre de se consacrer davantage à des dossiers et réflexions de fond. L'intitulé du poste créé retenu est le suivant : adjointe de direction. Le recrutement statutaire envisagé se ferait sur le grade de rédacteur : grade de la fonction publique territoriale de catégorie B (cadre intermédiaire), sur la base d'un temps complet. Le coût annuel pour la collectivité serait de l'ordre de 28 000€.

L'agent recruté se verrait confier, à titre principal, la responsabilité des missions relevant :

- du domaine des ressources humaines (paie, élaboration des actes administratifs liés à la gestion des carrières, suivi de l'organisation du temps de travail, des planning de congé..)
- de la gestion du service eau potable et assainissement (facturation, comptabilité, budgets, suivi dossiers travaux...)
- service état-civil et population : superviser le service et veiller à la sécurité juridique et réglementaires des actes du service ;
- divers : suivi de l'archivage en liaison avec le service des archives départementales

D'une façon plus générale, l'agent serait chargé

- de remplacer et d'assister la directrice générale des services en fonction des besoins et de fournir une aide permanente en termes d'organisation personnelle, de gestion et de suivi des dossiers
- d'assurer le remplacement des agents en charge de l'accueil durant leurs périodes d'absence.

Il invite le conseil à se prononcer sur la création de ce poste et sur la modification du tableau annuel des emplois à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'ouvrir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, un recrutement sur un emploi d'adjointe de direction pour les services administratifs.

Il précise que ce recrutement se fera sur le cadre d'emploi des rédacteurs sur la base d'un poste à temps complet et met à jour le régime indemnitaire de la collectivité pour tenir compte de ce recrutement.

Le conseil municipal modifie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le nouveau tableau des emplois permanents, à temps complet, de la collectivité tel qu'indiqué en annexe et autorise Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Pour 19.

#### ANNEXE A LA DELIBERATION DU 3 JUILLET 2008

TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre de poste concerné	Cadres d'emploi ou grades autorisés par l'organe délibérant
<b>Services Administratifs</b>		
Directrice Générale des services	1	<u>Cadre d'emploi</u> des Attachés territoriaux
Adjointe de direction	1	<u>Cadre d'emploi</u> des rédacteurs territoriaux
Responsable service urbanisme	1	<u>Grade</u> : Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup>

		classe
Agent accueil service état civil, élections	1	<u>Grade</u> : Adjoint administratif principal de deuxième classe
Agent accueil service état civil, comptabilité	1	<u>Grade</u> : Adjoint administratif de deuxième classe
<b>Services Techniques</b>		
Responsable des services techniques	1	<u>Grade</u> : Agent de maîtrise principal
Ouvrier Polyvalent	3	<u>Grade</u> : Adjoints techniques de deuxième classe
<b>Service enfance et animation (écoles, CL et EPN)</b>		
Assistance auprès des enseignants et entretien des locaux scolaires	1	<u>Grade</u> : Adjoint Technique de deuxième classe
Direction centre de loisirs	1	<u>Grade</u> : Adjoints d'animation 2ème classe

3.2. Ouverture suite à pérennisation de deux postes d'agent d'animation pour le centre de loisirs (grade adjoint d'animation de deuxième classe, à temps non complet).

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et en particulier son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Exposé des motifs :

Michel CHAPELLE indique au conseil que les commissions ressources humaines et centre de loisirs ont été saisies pour avis du projet de recrutement à titre permanent et statutaire de deux agents d'animation pour le centre de loisirs. Il souligne qu'il ne s'agit pas de création de postes mais de la pérennisation de deux emplois occupés actuellement par des agents recrutés en CDD (contrat de vacation et contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Les caractéristiques des postes sont les suivantes :

	Poste n°1	Poste n°2
Intitulé du poste	Animateur centre de loisirs	Agent de service restauration scolaire
Temps de travail	22.5/35ème soit 1033 heures effectives de travail dans l'année	8.5/35ème soit 390 heures de travail effectif par an
Descriptif du poste	Encadrement et animation du restaurant scolaire, de la garderie du soir et des ateliers (périscolaire) Encadrement et animation mercredis, vacances de Toussaint (extrascolaire) Réunions d'équipe	Service de table restaurant scolaire Réunions d'équipe

Il invite le conseil à se prononcer sur la création de ces postes et sur la modification du tableau annuel des emplois à temps non complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'ouvrir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, pour le centre de loisirs communal, les recrutements suivants :

- un emploi d'animateur centre de loisirs
- un emploi d'agent de service pour la restauration scolaire

Le conseil municipal précise que ces recrutements se feront sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation et modifie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité tel qu'indiqué en annexe. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements.

Pour 19.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 3 JUILLET 2008

TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET			
Emplois	Temps non complet		Grades autorisés par l'organe délibérant
<b>Services Techniques</b>			
Entretien des locaux (ménage)	1	28/35 <sup>ème</sup>	Adjoint technique de deuxième classe
	1	18.5/35 <sup>ème</sup>	Adjoints techniques de deuxième classe
	1	29/35 <sup>ème</sup>	Adjoints techniques de deuxième classe
<b>Service enfance / animation (école, CL et EPN)</b>			
Direction centre de loisirs	1	23.5/35 <sup>ème</sup>	Animateur territorial
	1	28/35 <sup>ème</sup>	Adjoints d'animation 2ème classe
Animation	2	17.5/35 <sup>ème</sup>	Adjoints d'animation 2ème classe
	1	11/35 <sup>ème</sup>	Adjoints d'animation 2ème classe
	1	8.5/35 <sup>ème</sup>	Adjoints d'animation 2ème classe
	1	22.5/35 <sup>ème</sup>	Adjoints d'animation 2ème classe
Assistance auprès des enseignants et entretien des locaux scolaires	1	26/35 <sup>ème</sup>	ATSEM 1ère classe
	1	32/35 <sup>ème</sup>	ATSEM 1ère classe

#### **4. Programme de travaux coordonnés du hameau de Saint-André : choix du bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération.**

Guy GAMEN indique que dans le cadre de l'opération d'aménagement du hameau de Saint-André, une consultation a été lancée afin de retenir un bureau d'études pour lui confier la maîtrise d'œuvre.

Le dossier de consultation des entreprises a été établi en liaison avec la commune de Myans avec qui a été signé un groupement de commandes pour cette opération. Quatre offres ont été remises et examinées par la commission d'analyse des offres le 30 juin et le 2 juillet 2008.

Au regard des critères de sélection fixés dans le règlement de consultation, il a été décidé de retenir le cabinet UGUET, situé à Alpespace et dont l'offre s'établit à 19 455.74€ HT, le marché concernant la commune s'élevant à 15 370.03€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet UGUET.

Pour 19.

#### **5. Association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques : fixation du montant de la contribution 2008.**

Guy GAMEN rend compte d'un courrier de l'association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques sollicitant le versement par la commune d'une contribution, qui s'élève pour 2008 à 1 760€.

Il rappelle au conseil les principales missions de cette association qui a récemment changé de dénomination, à savoir :

- Une mission traditionnelle : protéger les récoltes contre les averses de grêle par l'emploi de fusées anti-grêle
- Une nouvelle mission : assurer les agriculteurs en proposant des contrats d'assurance collectifs pour les viticulteurs et producteurs de céréales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement à l'association A.E.D.C.G d'une subvention de 1760€ au titre de sa contribution 2008.

Pour 19.

#### **6. Points par les présidents et vice-présidents de commission.**

##### **Guy GAMEN**

Communauté de communes : Il indique que le rapport annuel de la CCPM est consultable en mairie.

Il signale un courrier de Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, qui adresse ses remerciements aux élus de Les Marches, pour l'excellent accueil qui lui a été réservé lors de sa venue en Savoie le 14 juin.

Il rend compte d'un courrier de remerciements de la part de la famille de Marie Thénéry, présidente du club Bel Automne décédée récemment.

Il informe le conseil que des travaux annexes (changement de vannes, reprises des brides..) ont dû être effectués à l'occasion des travaux réalisés par le conseil général pour améliorer la sécurité sur la RD1021 au niveau des chemins de Cresmont et de Maretaz.

##### **Evelyne BRISA**

Commission Relations avec les associations : la convention avec l'association Inform'action a été signée. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 800€ à l'apéritif dinatoire organisé par l'association à l'occasion de l'inauguration du salon « Livres en Marche ». Cette participation sera versée sous forme de subvention. Pour 19.

##### **Gérard VEILLET**

Commission affaires scolaires et conseil municipal d'enfants : il informe le conseil qu'en ce qui concerne le devenir de la 6<sup>ème</sup> classe de Crincaillé élémentaire, le blocage annoncé en mars est levé. Les effectifs seront vérifiés à la rentrée 08/09.

Un stage de remise à niveau à destination des élèves de CM1/CM2 en difficulté scolaire, aura lieu du 7 au 11 juillet et du 25 au 29 août 08 à l'Espace Bellegarde. Dix élèves sont concernés.

Les conseillers municipaux enfants ont vécu leur dernière séance de travail de la 1<sup>ère</sup> année de leur mandature. La séance de travail portait sur le thème du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Commission Informations communication : David Sillet, animateur multimédia a terminé son contrat le 27 juin 08. L'E.P.N rouvrira ses portes au public fin octobre avec le retour de l'animatrice titulaire Yamina Blanc-Pattin.

L'ensemble du dossier EPN sera revu début septembre 08 avec tous les utilisateurs concernés sous l'égide de la commission.

#### **Michel CHAPELLE**

Déclarations d'intention d'aliéner : Trois dossiers sont soumis au vote des élus :

- Une maison mitoyenne secteur des hauts de Glaisins
- Un terrain au Pênet
- Une maison aux Abymes.

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption

Urbanisme : il rappelle que le registre des déclarations préalables et permis de construire est consultable en mairie. Depuis le début de la mandature actuelle, 22 dossiers ont été accordés dont une construction nouvelle secteur des Glaisins.

#### **Agnès MENET-THIBAUT**

Commission Vie culturelle et patrimoine : la collectivité a inscrit au concours Art - Nucléart concernant le projet de restauration des statues des 12 apôtres qui ornent le maître autel de l'église paroissiale. M.Philippe RAFFAELLI, Conservateur des Antiquités et objets d'art de la Savoie s'est rendu en mairie pour faire des photos et apporter son aide pour le montage du dossier

Lac de Saint-André : elle informe de la mise en place de panneaux indiquant que la baignade est non surveillée et se fait aux risques et périls des personnes.

Elle assurera une permanence pour les habitants du hameau de Saint-André, le dernier mercredi de chaque mois de 10h à 11h30, salle du Moulin.

#### **Pascal LEPRETRE**

Commission Environnement : en ce qui concerne le dossier Fret en liaison avec la zone Natura 2000, la commission propose de relancer auprès de RFF le tracé sud.

La commission a examiné le projet de création de sentiers de promenade dans le vignoble avec signalétique. A ce sujet, une découverte des tracés possibles aura lieu le samedi 26 juillet dès 7h30.

#### **Lionel GHIAZZA**

Commission Relations avec les associations : la commission se saisira des demandes de locaux pour le stockage recensés auprès des associations et étudiera le règlement concernant la location ou le prêt des salles communales.

Cérémonie du 14 juillet : la collectivité locale se charge de l'aspect « cérémonie », discours et vin d'honneur. Le Comité des fêtes encadre le « banquet républicain ».

#### **Christiane GUCHET**

Commission Vie culturelle et patrimoine : elle relaie la demande de l'animatrice du Foyer Notre-Dame qui souhaiterait pouvoir exposer en mairie des œuvres picturales des résidents du Château.

Elle indique que des musiciens se sont déjà engagés à participer à la prochaine édition de la fête de la musique.

#### **Josiane DAGUET**

CCAS : Elle rappelle que le repas des anciens aura lieu le dimanche 7 septembre 08.

Le menu du traiteur Mommessin a été retenu. L'animation devrait être essentiellement assurée par Rina Argentieri.

Elle indique qu'elle a assisté à la dernière réunion du « conseil de la vie sociale » de la maison de retraite qui a eu lieu le 2 juillet 08. Le directeur du Foyer Notre Dame a exposé notamment le projet de rénovation des locaux et de création d'un espace « Alzheimer ».

### **Nathalie ARBET**

Communauté de communes- secteur jeunesse : elle revient sur la séance « cinéma plein air » prévue le 19 août 08 sur le site de la Montgrabelle. Certaines associations communales se sont proposées pour organiser des animations à l'occasion de l'évènement.

Elle précise que les plaquettes d'informations concernant les activités d'été destinées aux jeunes du canton ont été distribuées notamment à tous les élèves qui fréquentent le collège de Montmélian. Quelques exemplaires sont également disponibles en mairie et au niveau des commerces locaux.

### **Thierry DUFRENOY**

Commission Aménagements et travaux : il signale que le giratoire est maintenant terminé et que pour éviter les dégradations il est envisagé la pose d'un caillebotis dans la fontaine.

### **Jean-François ANGERAND**

Commissions Environnement – tourisme, agriculture et viticulture : il rend compte des observations faites après la cérémonie de la signature des bonnes pratiques viticoles. Un comité de suivi a été créé. A ce jour seuls, 21 viticulteurs ont signé la charte.

Il informe le conseil de la tenue, en mairie, d'une réunion concernant la zone Natura 2000 sous l'égide du Conservatoire du Patrimoine.

### **Annie BERARD**

Commission Ressources humaines : elle indique que 2 jeunes ont été embauchés pour renforcer les services techniques municipaux pendant l'été.

### **Magali PELLICIER**

Commission ZA, commerces et artisanat : elle signale que la commission travaille sur la mise à jour de la signalétique de la zone d'activités. Un projet de règlement de la zone est également à l'étude et il est envisagé de créer un fichier de toutes les « entreprises » présentes sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Affiché selon la réglementation en vigueur le

Le Maire,  
**Guy GAMEN**